



A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 14 janvier 2021

Résolution de M. Benoît Gaillard du 10 novembre 2020 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de ce dernier « Libéralisation complète du marché de l'électricité : perseverare diabolicum ? »

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 10 novembre 2020, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Gaillard « Libéralisation complète du marché de l'électricité : perseverare diabolicum ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de l'interpellateur :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne, au nom de la Ville de Lausanne, l'initiative d'une coalition de fournisseurs publics d'électricité et d'autres acteurs opposés à la libéralisation du marché en vue de démontrer les effets négatifs de cette réforme pour la sécurité et la transition énergétique et de la combattre ».

Réponse de la Municipalité

Suite à la consultation sur la révision de la loi sur l'énergie (LEne), le Conseil fédéral a pris acte qu'il était nécessaire « d'améliorer les conditions-cadres pour le développement de la production indigène d'électricité issue des énergies renouvelables et de renforcer ainsi la sécurité de l'approvisionnement en électricité de la Suisse »¹. Sur la base des résultats de cette consultation, il « a chargé le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) de réunir les révisions de la LEne et de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl) en un acte modificateur unique, à savoir une loi fédérale pour un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables, et de lui présenter le message correspondant d'ici le milieu de l'année 2021 »².

La Municipalité aura donc une nouvelle occasion de faire part de son souci et de celui de votre Conseil pour la sécurité d'approvisionnement et la transition énergétique lors de la consultation sur ce nouveau projet de loi. Elle agira dans ce sens également au sein des organisations concernées où elle est

¹ Communiqué de presse du 11 novembre 2020 « Le Conseil fédéral veut un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables ».

² Idem.

représentée, en particulier au sein de l'Union des villes suisses et de Swisspower, ou qui la consultent comme l'Association des entreprises électriques suisses (AES) et l'association des entreprises multifluides Multidis.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

G. Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

S. Affolter